

M. Hopkins: Je pense pouvoir terminer en deux minutes, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre de ne pas tenir compte de l'heure?

Des voix: D'accord.

M. Hopkins: Je le repète, monsieur l'Orateur, la commission de délimitation des circonscriptions électorales a fait preuve de bienveillance, de compréhension et de logique. Je dis cela parce que je connais, certaines des personnes qui ont comparu devant elle. Certaines étaient âgées et comparaissaient pour la première fois devant une commission: il étaient donc naturel qu'elles soient nerveuses. La commission les a écoutés avec une grande bienveillance et a fait preuve d'une grande compréhension. Je crois que cet aspect doit être mentionné.

Je suis dans l'ensemble très satisfait du travail de la commission et je ne veux laisser aucun doute sur le fait que la grandeur et la population de la nouvelle circonscription de Renfrew-Nipissing-Pembroke ne m'incommodent pas le moins du monde. Je connais la région et beaucoup de ses habitants. Les gens qui vivent dans cette région sont heureux d'être groupés comme ils le sont par la route 17 et d'autres routes reliant les collectivités. Cela rend la tâche beaucoup plus facile que dans le cas d'une grande circonscription où les diverses localités sont difficilement accessibles. Tel n'est pas le cas et j'espère que les commissaires vont de nouveau considérer la question de la représentation des cantons de Bonfield et Calvin. Quant au reste, je suis totalement satisfait de leur travail.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRANSPORTS—LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DE LA FARINE ET DU GRAIN ET LA MAJORATION DES PÉAGES SUR LA VOIE MARITIME

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, c'est la quatrième fois, je pense, que je soulève au moment de la motion d'ajournement la question de l'avenir de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer.

Aux termes du bill C-87, qui expose le programme d'austérité du gouvernement, l'article 272 de la loi sur les chemins de fer serait supprimé de même que les subventions aux transports de la farine et du grain qui affecteront Montréal, Saint-Jean, Halifax et, sans doute, d'autres ports de la côte est. C'est un grave problème qui se pose pour les ports de Halifax, Saint-Jean, Montréal, pour toutes les minoteries canadiennes de même que pour les céréaliculteurs de l'Ouest. C'est pourquoi j'estime qu'il serait opportun de tenir un débat assez intéressant sur la suppression de l'article 272.

Malheureusement, l'abrogation de cet article n'entrerait en vigueur que lorsque l'article pertinent du bill C-87 serait adopté. Autrement dit, nous pourrions rester ici pas mal longtemps. Comme je l'ai déjà dit, un bon nombre de députés conservateurs sont touchés par cette question.

L'ajournement

Nous pourrions sans doute inciter des députés comme le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Landers) à discuter publiquement de cette question, de même qu'un bon nombre de députés libéraux de la ville de Montréal dont le port est aussi touché.

Le but de mon intervention ce soir est de reprendre la question que j'ai posée au ministre des Transports (M. Lang) à propos de la Voie maritime du Saint-Laurent quand je lui ai demandé s'il comptait augmenter les tarifs de la Voie maritime. Comme on le sait, on s'attend à ce que le déficit de la Voie maritime atteigne 12 millions de dollars cette année, ce qui est presque autant que les subventions qu'on supprimerait par l'application du bill C-87. La dette de la Voie maritime s'élève déjà à 700 ou 800 millions de dollars. Le ministre a indiqué l'an dernier qu'il n'y aurait pas de majoration de péages de la Voie maritime cette année bien qu'il ait laissé entendre qu'il y en aurait l'an prochain. A mon avis et en toute justice, les deux programmes devraient aller de pair.

Si l'on veut supprimer la subvention au transport par chemin de fer de la farine et du grain destinés aux ports de la côte est, on devrait en même temps majorer les péages de la Voie maritime du Saint-Laurent. Si l'on supprime les subventions sans augmenter les péages, Montréal sera avantagé par rapport aux ports de Halifax et de Saint-Jean. En ce qui concerne la concurrence entre ces trois ports de la côte est, je ne pense pas qu'il soit sage d'aider un port au détriment d'un autre. Le ministre devrait reporter l'abrogation de l'article 272 au moins à la fin de l'année quand il aura mis au point une nouvelle politique des transports pour remplacer la politique que son prédécesseur avait à juste titre qualifiée de véritable gâchis.

J'aimerais proposer quelque chose dont j'ai discuté avec mes collègues. Je pense pouvoir le faire au nom de l'opposition officielle. Si le ministre accepte de retirer l'article 15, je pense, du bill C-87 concernant la modération, je crois pouvoir promettre que peut-être seulement un autre membre de l'opposition officielle parlera des autres parties du programme de restriction à la Chambre avant que le bill ne soit renvoyé au comité, ce qui permettrait au gouvernement de faire adopter au moins le programme de restrictions avec le moins de difficultés possible.

Je pense que nous pourrions aussi présenter au ministre certaines propositions qui feraient épargner beaucoup plus d'argent que la suppression des subventions qui, à notre avis, devraient être maintenues au moins jusqu'à la fin de l'année et jusqu'à ce qu'une nouvelle politique des transports ait été mise au point. Je suis tout à fait sérieux. Étant donné qu'il s'agit probablement d'une idée nouvelle, le ministre voudra en discuter avec le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien). Le président du Conseil du Trésor aimerait peut-être énumérer certaines des économies de plusieurs millions de dollars qui figurent actuellement sur la liste. Ce n'est qu'une proposition. Autrement, comme je le lui ai dit, si nous devons débattre le Bill C-87 et que le gouvernement essaie de supprimer la subvention au grain, le débat risque bien de nous tenir ici jusqu'à Noël.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'accepte sans hésiter l'offre du député. Si je comprends bien, si l'on supprimait cet article, un seul député de l'opposition commenterait le reste du bill. Je ne sais pas si cela serait réellement...